

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ (à 20h42), Jean-Paul OLLIVIER, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoints**, Bernard BROUZAZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Béatrice GAYVRAMA, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC.

EXCUSÉS ayant donné PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Régine LEFEUVRE, Isabelle ROULLÉ à Jean-Paul OLLIVIER (jusqu'à 20h42), Hervé BOUSSION à Sylvie POIZAT.

ABSENT : Chrystel BROUCHON.

SECRETARE de SEANCE : Patrick VIVIEN.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN

Monsieur Le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 juin 2016. A l'exception de 2 abstentions (Sylvie POIZAT et Philippe BOUCHET absents à cette séance), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve ce compte rendu.

AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL

Préalablement, Patrick VIVIEN, Adjoint en charge de l'Urbanisme et du commerce, rappelle que Montfort Communauté a lancé une étude intitulée « étude sur le commerce de demain », confiée au cabinet « Cibles et Stratégies ». Il présente un extrait de la synthèse de cette étude. Sur la commune, la situation des commerces est bonne. Les atouts du commerce sont la centralité, mais aussi la qualité paysagère du bourg, la cohérence avec les quartiers d'habitat, et le parking poids-lourds qui contribue à la fréquentation des restaurants. Les débats ont porté sur :

- le chiffre apparemment élevé annoncé dans l'étude au niveau des vacances de logements T4/T5 en centre bourg (Sylvie POIZAT) ; chiffre que l'OPAH cherche à identifier (Joseph THEBAULT),

- le nombre intéressant de commerces et services identifiés sur la commune (43), sachant que l'étude relève des ratios inférieurs au référentiel national pour ce qui concerne les commerces d'équipements. Les chiffres annoncés dans les autres domaines laissent présager de la marge pour conforter certaines activités (Patrick VIVIEN). Joseph THEBAULT évoque notamment le textile.

- Sylvie POIZAT et Michel HALOUX indiquent qu'il faut relativiser ces chiffres. Ainsi, la supérette est prise en compte, indépendamment de sa surface de vente. Et les habitudes d'achat au Leclerc de Pleumeleuc ne sont pas prises en compte dans les chiffres communaux.

- le marché hebdomadaire du samedi apporte un plus (Nicolas AUBIN),
- l'intérêt de valoriser le patrimoine qui a un intérêt architectural, notamment les commerces du centre bourg (Sylvie POIZAT),

- l'obligation d'adapter les locaux commerciaux aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et son coût (Joseph THEBAULT). Il est nécessaire d'être vigilant sur l'impact financier au risque de déséquilibrer l'économie commerciale (Sylvie POIZAT). Jean RONSIN préconise une application souple et adaptée de la réglementation PMR.

Sur les dérogations dominicales, Joseph THEBAULT indique que les commerçants qui vont s'installer au parc commercial du Gouzet souhaitent ouvrir certains dimanches. Aussi, Montfort Communauté a engagé une concertation avec les partenaires sociaux et les a rencontrés pour définir le cadre des ouvertures à compter de 2017, dans le respect du cadre législatif s'appliquant aux commerces de détail non alimentaires. Ce régime juridique a évolué avec la Loi du 6 août 2015. Il revient toujours au Maire, après avis du Conseil Municipal, de fixer les dates des dérogations dans la limite de 12 par an (contre 5 avant). Si le nombre de dérogations atteint ou dépasse 5 par an, l'avis de l'EPCI est requis.

Les Maires de Montfort Communauté ont fait le choix d'harmoniser ce cadre sur l'ensemble du territoire, à raison de 6 jours par an à compter du 1^{er} janvier 2017 avec 3 jours fériés et 3 dimanches. Le cadre des ouvertures dominicales fait l'objet d'un projet de protocole entre les 8 Maires, Montfort Communauté et les organisations représentatives des salariés et des employeurs.

Au niveau du projet de protocole, les interventions ont porté sur :

- la demande initiale qui émane de 2 enseignes localisées au parc commercial du Gouzet (Joseph THEBAULT), qui considère que la demande 2016 de 4 ouvertures pour DistriCenter est raisonnable et compatible avec le futur protocole. Il y est favorable.

- Sylvie POIZAT indique son refus du travail dominical, qui n'a pas d'intérêt puisque le commerce alimentaire peut rester ouvert. Elle désapprouve la loi sur ce point.

- l'intérêt d'avoir élaboré un protocole qui aboutit à un nombre inférieur à 12 ouvertures pour les salariés (Patrick VIVIEN), protocole qui a pour mérite de verrouiller le cadre des dérogations dominicales pour 4 ans (Joseph THEBAULT),

- Nicolas AUBIN demande si ce sera bien la base du volontariat au niveau des salariés qui seront amenés à travailler ces dimanches,

- Jean-Paul RONSIN ne trouve pas pertinent de se prononcer sur des enseignes qui touchent Montfort, sans avoir préalablement obtenu l'avis des commerçants de Montfort, car ce vote aura des conséquences ultérieures.

Monsieur Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour les 4 ouvertures dominicales en 2016. Ces dimanches correspondent à une forte hausse d'activité pour l'enseigne, au moment de la rentrée scolaire et des fêtes de fin d'année. Le vote favorable du conseil municipal est acquis par 16 voix pour et 3 voix contre (Sylvie POIZAT (2) et Philippe BOUCHET), à l'exception de 7 abstentions (Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Lionel FAUCHEUX, Jean-Paul RONSIN, Betty GAYVRAMA, Sophie RABORY, Christelle CALLAREC).

Monsieur Le Maire sollicite aussi l'avis du conseil sur le projet de protocole de 4 ans à compter du 01/01/2017. Le conseil municipal y est favorable à l'unanimité des votants, à l'exception de 4 abstentions (Sylvie POIZAT (2) et Philippe BOUCHET, Christelle CALLAREC).

DENOMINATION DE RUE

Monsieur Le Maire rappelle que les dénominations des voies incombent au conseil municipal. Le parc commercial du Gouzet, dénommé « le polygone », est desservi par une voie intérieure. L'ouverture des enseignes étant prévue prochainement, il est temps de dénommer cette voie pour faciliter l'adressage. Afin que le nom du lieu-dit ne se perde pas à terme, il propose de dénommer cette voie « Place du Gouzet ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal dénomme la voie intérieure du parc commercial du Gouzet « Place du Gouzet ».

DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à exercer son Droit de Préemption Commercial sur la cession du fonds de commerce situé 12 place de l'église. Il s'agit du bureau de tabac/presse/loto, dont l'activité va se poursuivre. Par ailleurs, le projet de cession partielle des locaux situés au 11, place de L'Eglise suscite des débats. Plusieurs élus souhaitent s'assurer de la poursuite d'une activité commerciale à cet endroit.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A l'unanimité, renonce à exercer son Droit de Préemption Urbain sur la cession de la parcelle ZE96 située à La Retaudais, des parcelles AB79-216 au 7 rue de Saint-Brieuc et des parcelles AC485-486 au 4 rue de Dinan.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Isabelle ROULLÉ, adjointe, rappelle la restauration scolaire est un service municipal assuré en régie, qui fait l'objet d'un règlement intérieur. A chaque début de période, les parents sont invités à pré-inscrire leurs enfants. Ils peuvent également inscrire, ou désinscrire tardivement leurs enfants jusqu'à 10 heures le matin même du jour du repas, auprès du service comptabilité. Ce service reçoit plus de 30 appels téléphoniques chaque matin pour des annulations et inscriptions ; ce qui engendre de nombreuses modifications informatiques pour la facturation. Lors du dernier repas de Noël, la modalité inverse a été expérimentée. Le principe est que les enfants étaient inscrits d'office. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant participe à ce repas ont été invités à les désinscrire. Ils ont pu annuler le repas jusqu'à une date précise. Cette méthode ayant bien fonctionné, un questionnaire a été adressé aux parents en juin pour les interroger sur la généralisation de l'inscription d'office, assortie de désinscriptions. Avec un taux de participation de 90%, 63,74 % des familles y sont favorables. La commission « Enfance – éducation » réunie le 22 juin, a émis un avis favorable, de manière expérimentale dans un premier temps, en communiquant bien cette modification aux parents.

Monsieur Le Maire propose de modifier le règlement intérieur du service de la restauration scolaire sur ce point.

A l'exception de 4 abstentions (Agnès GODREUIL, Sylvie POIZAT (2), Philippe BOUCHET), le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

- modification le règlement du restaurant scolaire sur ce point,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de l'afficher dans les locaux concernés et de diffuser cette modification.

PERSONNELS MUNICIPAUX

Monsieur Le Maire soumet la modification du tableau des effectifs par créations d'emplois, suppression d'emploi, transformations d'emplois, modifications de durées, et la conclusion de contrats.

Création d'emploi. Du fait de l'ouverture d'une 6ème classe à l'école maternelle à la rentrée, il est proposé de créer un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet (29h30 /semaine).

Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique 2ème classe (TNC de 59H/mois) consécutive à un départ en retraite, avec une réaffectation du poste.

Transformations d'emplois liés à des avancements de grade :

- 3 emplois d'Adjoints Techniques 2ème classe transformés en Adjoints Techniques 1ère classe (durée inchangée - effet au 1er janvier),
- 1 emploi d'Adjoint Technique principal 2ème classe transformé en Adjoint Technique principal 1ère classe (effet au 01/07/2016).

Majorations de durées. Il est proposé d'augmenter les durées de 2 emplois contractuels, pour renforcer l'encadrement sur des temps de garderie, au satellite. Il en sera de même au site principal.

- Adjoint Technique 2ème classe ; TNC porté à 83 h/mois (+ 24h /mois),
- Adjoint Technique 2ème classe TNC porté à 25h/mois (+6h /mois).

Contrats

L'emploi de la maternelle sera pourvu par une mutation interne. L'agent intéressé par ce nouvel emploi, laisse son emploi de 28h00 vacant, affecté au périscolaire. En outre, un emploi au périscolaire est vacant pour cause de mutation. Il est proposé de recourir à une période de contrat aidé préalable, si les candidats retenus y sont éligibles. Le CAE ouvre droit à une aide financière de l'État de 70 % de la rémunération de l'emploi jusqu'à 20 heures.

Il est également proposé de conclure un contrat d'apprentissage de un an avec un jeune qui va préparer un CAP « ouvrier paysagiste jardin/espaces verts » au CFA du Mené.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECO GARDE

Jean RONSIN rappelle que la commune a signé une convention avec l'association « éco-garde pour l'année 2015-2016, qui transmet ses rapports d'intervention. La brigade d'éco-gardes intervient sur les

espaces communaux, afin d'en préserver l'intégrité et la propreté, en ayant surtout un rôle pédagogique. Le résultat est intéressant. Il propose donc de renouveler la convention pour l'année 2016/2017, au coût inchangé de 1000€ par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion 2016/2017 au dispositif « éco garde », et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et l'exécuter.

CONVENTION ORANGE : EFFACEMENT DE RESEAUX

Jean RONSIN, Adjoint « Voirie Environnement », expose que dans le cadre des travaux d'effacements des réseaux électriques de l'entrée de la rue de Brocéliande, ORANGE procède à l'effacement du réseau téléphonique. Monsieur Le Maire soumet la convention relative aux conditions techniques et financières d'exécution des travaux. La commune prend en charge la totalité du génie civil, la fourniture et pose des matériels, en contrepartie du financement de l'intégralité du câblage par ORANGE. Le coût était évalué à 3600€ lors de l'étude détaillée, approuvée par le conseil municipal le 22 février 2016.

ORANGE propriétaire des équipements téléphoniques posés, verse une redevance d'occupation du Domaine Public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve cette convention et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer.

RAPPORTS D'ACTIVITES - Assainissement

Présentés par Jean RONSIN, le Conseil Municipal prend connaissance des rapports 2015 du service de l'assainissement collectif et du service d'Assainissement Non Collectif, délégués à SAUR.

Informations

- Joseph THEBAULT, Maire, fait état de problèmes de distribution postale et des réclamations qu'il a formulées auprès de La Poste. A titre d'exemple, il cite la convocation à la séance du 13 juin que David PIPLIN n'a jamais reçue (postée 8 jours avant la date) ; ce qui explique son absence.

- Travaux estivaux

- Les travaux programmés au cimetière (2ème accès et allées) sont en cours d'achèvement.
- D'autres travaux sont en cours au stade (clôtures, dépose de haie et enrobé devant la salle polyvalente).
- Le renouvellement du bardage de l'école élémentaire a débuté juste après l'école. Sophie RABORY précise que le panneau « amiante » mis par l'entreprise a inquiété les parents d'enfants qui vont au centre de loisirs, alors que ces travaux respectent régulièrement la procédure de désamiantage, et que l'amiante n'était pas volatil (Joseph THEBAULT).
- Au centre social, la livraison des logements modulaires va intervenir ce mois-ci. Le programme de la rue de Saint-Brieuc débutera en septembre et le deuxième immeuble de la ZAC est commencé.
- Jean RONSIN fait état des travaux dans les chemins et allées, qui interviennent pendant les vacances.

- Une nouvelle commission de sécurité a eu lieu sur le dossier du parc commercial du Gouzet ; qui permet l'ouverture cet été.

- Patrick VIVIEN indique que les commerçants ont répondu favorablement à la proposition d'achat groupé d'illuminations de Noël, qui permettra une harmonie au niveau du bourg. Il évoque aussi la nouvelle association des commerçants de la Bastille.

- Joseph THEBAULT fait part du vote du conseil communautaire sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) adopté avec 30 voix pour et 1 voix contre. Les conseils municipaux auront 3 mois pour émettre leur avis, à compter de la notification de cette délibération aux maires.

- Sophie RABORY indique qu'il y aura une possibilité de réserver un emplacement à la braderie au forum des associations et jusqu'à la veille.

Prochaine réunion (PLU) : mardi 30 août à 20h00